

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix huit, le cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heure trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTIAILH, Maire d'HOSTENS suite à un quorum non atteint lors du précédent en date du 29 mai 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 7

* Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 mai 2018

PRESENTS : DORNON Josiane, DODE Evelyne, ZAMMIT Nicole, DARTIAILH Jean-Louis, RUIZ Julien, RE Cédric, CALETTI Jean-Pierre

ABSENTS EXCUSES : MALLET Jacqueline, SERPETTE Angélique, BRETAUDEAU Jean-Yves

ABSENTS NON EXCUSES : BOUCLY Lucienne, DE LA ROSA Stéphanie, CASTETS Séverine, CHARPENTIER Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DODE Evelyne

Procuration : Mme MALLET Jacqueline à Mme DODE Evelyne

Mr BRETAUDEAU Jean-Yves à Mr DARTIAILH Jean-Louis

ORDRE DU JOUR

- Adoption des procès-verbal des deux précédents Conseil Municipaux
- Délibération relative au transfert du stade dans le domaine privé de la Commune de Hostens
- Délibération portant sur l'avenant 2 sur le bureau d'étude assurant la mission bureau d'étude technique au marché de la Mission Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de deux bâtiments scolaires et de quatre logements communaux au sein du Groupe Scolaire d'Hostens
- Délibération modificatives (Eau et Commune)
- Questions et informations diverses

Séance ouverte à 20h40

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX PRECEDENTS CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 7 mai 2018

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

Conseil municipal du 29 mai 2018

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

DELIBERATION RELATIVE AU TRANSFERT DU STADE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE HOSTENS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que le stade Route de Bordeaux soit transféré des parcelles section n° B 2247, 2248 et 1842 d'une surface de 13800 m² vers la parcelle section n° D 1953 d'une surface de 24 221 m² sur le futur complexe sportif et de loisirs Route de Mont de Marsan.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à transférer les parcelles section n° B 2247, 2248 et 1842 du domaine public au profit du domaine privé;
- D'autoriser Monsieur le Maire à transférer le stade situé Route de bordeaux vers la Route de Mont de Marsan sur la parcelle section n° D 1953
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

DELIBERATION PORTANT SUR L'AVENANT 2 SUR LE BUREAU D'ETUDE ASSURANT LA MISSION BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE AU MARCHE DE LA MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DE QUATRE LOGEMENTS COMMUNAUX AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE D'HOSTENS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le Bureau d'Etude Technique situé à Saint-Magne (33) retenue pour la mission Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux bâtiments scolaires et de quatre logements communaux, nous a informé, conformément à la loi MOP, de l'ajustement du montant des honoraires, calculé en appliquant le taux d'horaires indiqué à l'acte d'engagement du marché au montant estimé des travaux à la phase APD

Montant initial :	40 700.00 € H.T	soit	48 840.00 € T.T.C
Montant de l'avenant :	3 103.01 € H.T.	soit	3 723.61 € T.T.C
Nouveau montant du marché :	43 803.01 € H.T	soit	52 563.61 € T.T.C

La répartition des honoraires par élément de mission et par co traitants :

Total de la mission : 43 803.01 € H.T

Décomposition

B.Amblard :	26 141.63 € H.T	soit	31 369.96 € T.T.C
ID Batiment :	5 527.94 € H.T.	soit	6 633.53 € T.T.C
Ener Cub :	6 605.49 € H.T	soit	7 926.59 € T.T.C
Belissen :	5 527.94 € H.T	soit	6 633.53 € T.T.C

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

DELIBERATION MODIFICATIVE (SERVICE EAU) (ci-jointe)

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Chapiteaux intercommunaux

La Mairie de Saint-Symphorien souhaite réserver les chapiteaux intercommunaux alors qu'ils ont refusé d'adhérer à la convention proposée.

Zone d'activités

La CDC du Sud Gironde veut reprendre la zone d'activité après nous avoir indiqué par le passé, que nous n'entrons pas dans les critères de cette reprise. Nous avons reçu plusieurs demandes d'installation d'entreprises ; nous avons deux possibilités : soit la vente du terrain soit la construction d'un local en vue de sa location.

TRANS TROC

Une Société du BTP souhaite reprendre le local de TRANS TROC situé à la Zone d'activités.

Nouvel Hostennois

Il est prévu une sortie pour le 15 juin 2018.

Dépôt sauvage à la zone d'activités

A la zone d'activités des déchets ont été déversés.

Séance levée à 20H55

06/06/2018

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIO

Collectivité : Service EAU et ASSAINISSEMENT

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
30/05/2018	2	En exercice : 14 Présents : 7
		Votants : 9 dont 2 avec

Le 05/06/2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de DARTAILH JEAN-LOUIS.

Étaient présents : DORNON JOSIANE, RE CEDRIC, RUIZ JULIEN, DODE EVELYNE, CALETTI JEAN-PIERRE, DARTAILH JEAN-LOUIS, ZAMMIT NICOLE

Étaient absents ou excusés : CHARPENTIER LIONEL, MALLET JACQUELINE, BOUCLY LUCIENNE, BRETAUDEAU JEAN-YVES, DE LA ROSA STEPHANIE, SERPETTE ANGELIQUE, CASTETS SEVERINE

Objet : REMBOURSEMENT TROP PERCU EXER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIRE						Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	
D	F	042	673		Titres annués (sur exercices antérieurs)	170,00
Total						170,00 €
CREDITS A REQUERRE						Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	
D	F	011	61523		Autres	-170,00
Total						-170,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Service EAU et ASSAINISSEMENT.

MAIRE, le 05/06/2018
Evelyne

